Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 90 (1981)

Heft: 4

Artikel: 1961-1981 : la commission médicale suisse de premiers secours et de

sauvetage (CMSS) a vingt ans

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683520

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1961-19818

La Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS) a vingt ans

Il y aura vingt ans le 20 juin prochain que la Croix-Rouge suisse, à Berne, instituait la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage dont la tâche consiste à élaborer des bases médicales à l'intention des organisations qui, en Suisse, déploient une activité dans le domaine du sauvetage et du secourisme (voir également p. 26). Dans l'article qui suit, le Dr en médecine et h. c. Reinhold Käser, ancien médecin-chef de la Croix-Rouge et Médecin en chef de l'armée, précise le rôle de cette commission de la Croix-Rouge suisse dont l'activité, qui se déroule en grande partie derrière les coulisses, est de ce fait généralement peu connue.

Après la Seconde Guerre mondiale, les méthodes de réanimation en clinique ainsi que les mesures immédiates pour sauver la vie appliquées sur les lieux de l'accident ou au chevet du malade prirent un très grand essor. On redécouvrit d'anciennes mesures de sauvetage qui avaient été oubliées, par exemple la respiration artificielle au moyen de la bouche, le massage externe du cœur, la défibrillation.

L'idée de pratiquer sur les lieux de l'accident des opérations d'urgence dans une «clinomobile» spécialement aménagée fut abandonné au profit de l'application, sur ces mêmes lieux, de mesures immédiates pour sauver la vie consistant à maintenir les fonctions

vitales et à préparer le transport jusqu'au service d'urgence. Ce service devint ainsi le «bras prolongé de la clinique» (Hossli).

Vu le nombre des innovations introduites dans les secours d'urgence et leur application pratique diversifiée et souvent discutable, la création d'un organe médical spécialisé et permanent s'imposa aussi dans notre pays.

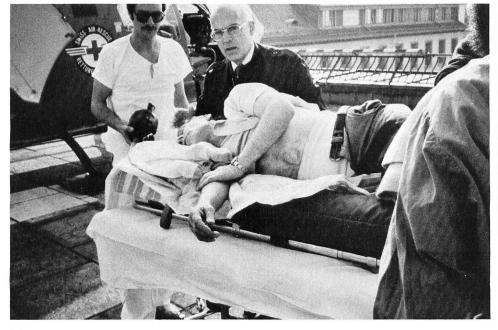
La CMSS fut créée le 29 juin 1961 à l'issue d'entretiens approfondis avec les organisations de sauvetage intéressées. La Croix-Rouge suisse, dont les statuts prévoient l'encouragement des efforts dans le domaine du secourisme et du sauvetage, avec la collaboration de membres corporatifs et d'organisations affiliées, en assumait le patronage et le financement. La présidence fut confiée au médecin-chef de la Croix-Rouge alors en fonction, le colonel Hans Bürgi. En 1967, la CMSS devint une commission permanente de la Croix-Rouge suisse subordonnée à son Comité central. Ses tâches sont décrites de la manière suivante:

- Etude des méthodes, existantes et nouvelles, appliquées en matière de sauvetage et mise au point des directives correspondantes.
- Examen de nouveaux appareils de sauvetage et conseils concernant leur instruction et leur acquisition.
- Information du corps médical et du public sur les problèmes des secours d'urgence et du sauvetage.
- Conseils lors de la réalisation de films et de diapositives, pour autant qu'ils concernent des problèmes médicaux relatifs aux premiers secours.
- Surveillance de la formation des instructeurs et de leurs aides en matière de secours d'urgence et de sauvetage.
- Collaboration avec toutes les organisations intéressées dans le sens d'une consultation scientifique.
- Contacts avec des institutions étrangères s'occupant de tâches similaires.

La centrale de documentation scientifique affiliée à la CMSS revêt une grande importance pour cette dernière. Elle est dirigée par le professeur G. Hossli, directeur de l'Institut d'anesthésiologie des Cliniques universitaires de Zurich, membre également de la CMSS.

De nombreuses thèses et de nombreux travaux touchant au domaine du se-

Intervention menée par un médecin d'urgence



courisme et du sauvetage, ainsi que des contacts suivis avec des institutions et organisations étrangères permettent de développer une abondante documentation. L'Office central évalue également les rapports présentés par les membres de la CMSS qui sont délégués chaque année à divers congrès importants, en Suisse et à l'étranger.

Au cours de ses presque vingt ans d'activité, la CMSS a édité de nombreuses publications, dont certaines en collaboration avec *l'Interassociation de sauvetage* (IAS). Cette dernière a été créée en 1962 en qualité d'association faîtière d'organisations et d'autorités s'occupant de sauvetage. La CMSS proposa à l'IAS d'agir aussi en tant que commission médicale. La collaboration est devenue très étroite. Elle a conduit notamment à l'introduction du Certificat pour cas urgents, largement diffusé aujourd'hui dans notre pays.

La CMSS entretient une collaboration particulièrement étroite avec les institutions auxiliaires de la CRS (Alliance suisse des Samaritains, Société suisse de sauvetage, Garde aérienne suisse de sauvetage, Société suisse des troupes sanitaires) ainsi qu'avec le Service de santé de l'armée et le Service sanitaire de la protection civile. D'entente avec le Médecin en chef de l'armée (en tant que délégué du Conseil fédéral pour le «Service sanitaire coordonné»), la CMSS a pris l'initiative pour l'introduction de l'enseignement des premiers secours dans les classes supérieures de l'école primaire. A ce jour, cet enseignement des premiers secours a été rendu obligatoire dans 11 cantons, tandis qu'il est facultatif dans 8 cantons. On a ainsi obtenu une uniformité dans l'enseignement des premiers secours qui devraient être prodigués en cas de catastrophe, en temps de guerre et de Paix, dans le cadre du Service sanitaire coordonné.

Dans le cadre du vaste domaine de la formation, relevons les cours que la CMSS a organisés en régie propre à l'intention de médecins et du cadre instructeur (non-professionnels).

Nos cours de deux jours ont permis d'enseigner à des *médecins d'urgence* les mesures médicales spécifiques de premiers secours: intubation, respiration au moyen d'appareils, massage



Formation de médecins instructeurs

externe du cœur, défibrillation, traitement du choc.

Il faudrait viser à ce que de nombreux médecins, notamment des médecins généralistes, bénéficient de cette formation complémentaire. Il faut espérer que ce vœu puisse être réalisé dans le sens du perfectionnement des médecins tel qu'il est préconisé par la FMH.

- Plusieurs cours de deux jours ont permis de former des médecins instructeurs: des médecins déployant une activité dans les secours d'urgence sont familiarisés avec les méthodes didactiques employées pour enseigner les premiers secours à des non-professionnels, ces médecins sont ainsi en mesure de former méthodiquement les cadres chargés d'instruire les diverses catégories d'auxiliaires non professionnels. En 1977, la CMSS a recu pour mandat du Département fédéral de justice et police d'établir les critères relatifs à la formation des cadres devant donner des cours de sauveteur (obligatoires depuis 1978 pour les candidats au permis de conduire). Les décisions requises seront prises en commun avec le DFJP. C'est la première fois que la CMSS s'est vu attribuer une fonction officielle de la part d'une autorité.

La CMSS groupe aujourd'hui 22 membres, tous médecins, qui représentent les organisations et institutions suivantes. Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée, Office fédéral

de la protection civile, Alliance suisse des Samaritains, Croix-Rouge suisse, Garde aérienne suisse de sauvetage, Société suisse de sauvetage, Interassociation de sauvetage, Club Alpin suisse / Commission internationale pour le sauvetage alpin (IKAR), Association des entreprises suisses d'électricité, Automobile-Club de Suisse, Touring Club suisse, Fédération des médecins suisses, médecins scolaires, Société suisse des médecins officiels, médecins cantonaux, Société suisse d'orthopédie, Société suisse de chirurgie, Société suisse d'anesthésiologie.

Les objectifs à venir de la CMSS:

- remaniement des programmes de formation et organisation de cours destinés aux médecins pour cas urgents et aux médecins instructeurs,
- programmes de formation pour les aides chargés du transport,
- développement de la documentation scientifique et élaboration d'une conception de l'information.

La CMSS tient chaque année trois ou quatre séances plénières en vue de discuter les résultats des études des divers groupes de travail (actuellement au nombre de 16) et de prendre les décisions qui s'imposent. Un bureau est à disposition du président pour liquider les affaires courantes et préparer les séances plénières. Une collaboratrice travaillant à plein temps, et attachée au Secrétariat central de la CRS, est responsable de la conduite des affaires.